

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 Avril 2016

Convocation du 31/03/2016

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 8 – Votants 9

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, LOUP Gilles, MAUREL Francis, MOESSNER Joël, LEDOUX Maxence.

Absent excusé : FERREIRA Sabine qui donne pouvoir à BOUSQUET Daniel.

Absent : GATIMEL Arnaud.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : DURAND Jacques

Question ajoutée à l'ordre du jour :

ASSAINISSEMENT : Approbation du plan de zonage de l'assainissement

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02/07/2015 (n° 22/2015) proposant le plan de zonage de l'assainissement ; et vu l'arrêté municipal du 09/11/2015 (n° 20/2015) soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur : avis favorable en date du 10 mars 2016 considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement. 1 abstention et 8 votes pour.

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public.

I – Périmétrale –Chemin des Crêtes

Projet sur une longueur de 4 km. Coût 221 000 € HT environ avec une subvention à hauteur de 70%

Voir tableau du coût et de la répartition des charges (document à joindre), le conseil demande que soit intégré dans la participation des propriétaires les frais du prêt relais nécessaire pour la réalisation de ce projet ainsi que la partie de la TVA non remboursée.

Recherche d'une participation plus forte des propriétaires ainsi qu'une nouvelle évaluation du projet. La commune de St Amancet s'est engagée pour 14 311,42 €

Création d'une convention et d'un contrat d'entretien de ce chemin avec les propriétaires ?

A la question : qui est d'accord pour augmenter la participation maximum de la commune de Saint Amancet à 20 000 €. 2 votes contre et 7 votes pour.

II – ONF – Coupe des épicéas

Forêt communale de St-Amancet : programmation 2016 et mise en vente de coupes.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de l'Office National des forêts pour la programmation des coupes et leur mise en vente pour l'année 2016 en forêt communale.

N° UG	GROUPE	SURFACE A PARCOURIR	VOLUME TOTAL	MOTIF de l'inscription
1	Amélioration	1	40	Première éclaircie en retard
2.a	Amélioration	1	40	Première éclaircie en retard
3	Amélioration	4	160	Première éclaircie en retard
4	Amélioration	0.5	20	Première éclaircie en retard

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire au programme des coupes de l'année 2016 et de mettre en vente ou en affouage les unités de gestion suivantes :

N° UG	GROUPE	SURFACE	VENTE (X)	AFFOUAGE (X)
1	Amélioration	1	x	-
2.a	Amélioration	1	x	-
3	Amélioration	4	x	-
4	Amélioration	0.5	x	-

9 voix pour.

III – PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le P.L.U.I. proposé par la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois va se mettre en place rapidement.

Avantage pour la commune : le financement devrait coûter nettement moins cher que la réalisation d'un PLU communal.

Le service urbanisme de la Communauté de Communes a été rencontrée par les adjoints et le maire le 30 mars 2016. La présentation de nos projets (programme d'évolution de la carte communale vers un PLU en harmonie avec les recommandations du SCOT et notre projet d'assainissement dont l'enquête publique sur le zonage vient de recevoir un avis favorable). Le service urbanisme note la bonne cohérence entre les projets.

Accord de principe sur l'acceptation d'un PLUI = Avis favorable à l'unanimité.

IV - CAPTAGE EAU –Terrain RAYNAUD

Le document de consultation inter services réalisé par CET INFRA sur la mise en place du périmètre de protection de notre captage d'eau est en relecture par notre commission assainissement et eau.

Le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle N°369 de M. Raynaud est en cours d'évaluation afin de réaliser un accès piéton au captage, une réunion sur le terrain est en cours de programmation avec un géomètre de Valoris, M. Raynaud et la commune.

V – Aménagements accès à la future station d'épuration

En fonction de la réponse de la DDT du 2 mars 2016, de la visite du 4 mars 2016 sur le terrain de M. Cérésoli (DDT) avec Jacques Durand et pour des raisons de sécurité, l'accès à la future station d'épuration doit être éloigné du CD85. Il pourrait donc se faire sur les limites des 2 parcelles N° 271 et 272 et des 2 parcelles N°271 et 268.

La négociation avec les propriétaires peut se poursuivre.

VI – Aménagement lotissement REY

M. Jean-Odon Cenac de la société Valoris et pour le compte de M. Daniel Rey nous a présenté le projet de lotissement de 7 lots sur une partie des parcelles N° 988, 1034 et 1033.

Ce projet peut s'intégrer en limite des jardins communaux et du lotissement de M. Jacques Benne côté village et en limite du futur réseau principal de l'assainissement.

Afin de poursuivre l'étude des évaluations financières seront réalisées par Valoris et la commune sur les accès, la voirie, les alimentations en électricité et en eau.

Ce projet entre dans une première étape de négociation entre M. Daniel Rey et la commune pour le passage des réseaux d'assainissement sur ses terrains.

Une réunion est programmée en mairie pour le 14 avril 2016.

VII – SECAM –Etude demande d'extension dépôts stériles

Le 10 mars 2016, Mme Sudre et M. Cerisier présentent à la commune leur nouvelle démarche sur le dépôt de stérile après consultation de la D.R.E.A.L.

Réalisation d'une étude de modification non substantielle de l'arrêté d'exploitation du 22 mars 2012 avec études géologiques du terrain, études de la flore et de la faune, détermination des quantités de stérile, implantation des limites par un géomètre, ainsi que toute documentation (photos, plan en coupe etc.), reboisement. Cela afin que la commune dispose de tous les éléments d'évaluation du projet.

Lors de la réunion a été abordé le problème du mauvais état de la clôture en périphérie de la carrière.

Questions diverses :

D.I.C.R.I.M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
Revoir le format et les caractères (peu lisibles).

P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)
Revoir la répartition des zones et des responsables.

Rappel de l'interdiction des véhicules de plus de 3,5T dans le village (demande d'autorisation) suite à la dégradation des bas cotés herbeux de la commune par temps humide.

Proposition de la participation de la commune au concours des villages fleuris organisé par le C.A.U.E.

Réflexion sur la future organisation de l'entretien des voiries par la communauté de communes : compétence ou mutualisation ?

Réflexion sur la mutualisation de moyens ou du matériel dans la communauté de communes ou entre communes voisines : rapprochement avec Cahuzac, Belleserre ou Sorèze ?
Création d'une nouvelle commune ?

Reprendre la réflexion du devenir du Presbytère lors du prochain conseil municipal.

Compte rendu de la rencontre avec M. Michel ORCAN, maire de Massaguel à propos du projet d'assainissement.

Compte rendu de la réunion avec le SIVOM.

Information sur la déclaration des volailles. Document qui sera publié dans le « Flash info » municipal.

Cimetière : subvention du Sénateur Bonnacarrère Philippe (sur la réserve parlementaire) pour la création du columbarium, du jardin du souvenir et de dépositaire.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h15.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud– Absent	LOUP Gilles
MAUREL Francis	FERREIRA Sabine – <i>Pouvoir à BOUSQUET Daniel</i>
LEDOUX Maxence	MOESSNER Joël